

AMUNDI CREDIT EURO - I2

REPORTING

Communication
Publicitaire

28/02/2022

OBLIGATAIRE ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

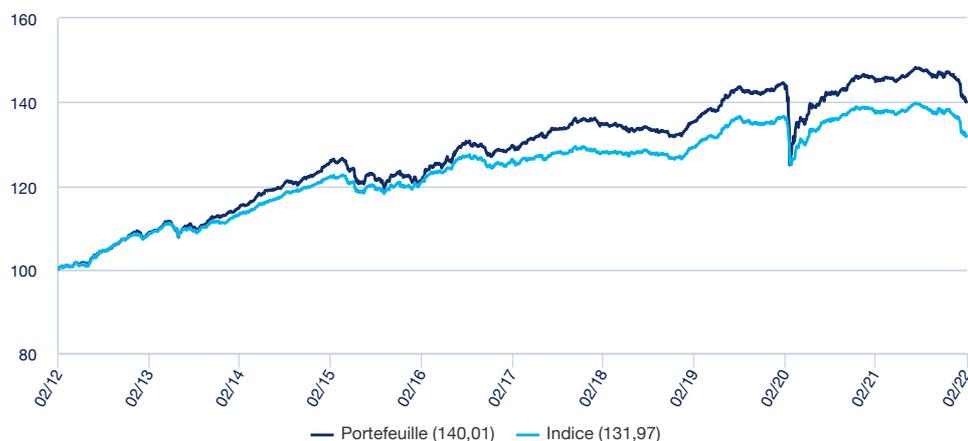
Valeur Liquidative (VL) : **9 367 166,42 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **28/02/2022**
 Actif géré : **529,88 (millions EUR)**
 Code ISIN : **FR0010628644**
 Indice de référence : **Barclays Euro-Agg Corporates (E)**
 Notation Morningstar "Overall" © : **5**
 Catégorie Morningstar © : **EUR CORPORATE BOND**
 Nombre de fonds de la catégorie : **1147**
 Date de notation : **31/01/2022**

Objectif d'investissement (Source : Amundi)

L'équipe de gestion cherche à surperformer le marché de l'obligataire crédit 'investment grade' de la zone euro (notation minimale BBB-). Elle se concentre prioritairement sur les sources de performance crédit de son univers de gestion : allocation crédit globale et sectorielle d'une part, choix des émetteurs et des titres d'autre part.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/01/2022	30/11/2021	26/02/2021	28/02/2019	28/02/2017	20/06/2008
Portefeuille	-4,31%	-3,01%	-4,11%	-3,32%	3,49%	8,04%	86,89%
Indice	-3,80%	-2,51%	-3,91%	-3,87%	2,20%	4,53%	65,63%
Ecart	-0,50%	-0,49%	-0,20%	0,56%	1,29%	3,51%	21,26%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	0,17%	2,39%	7,84%	-2,36%	5,38%	5,14%	-0,50%	8,78%	3,72%	13,93%
Indice	-0,97%	2,77%	6,24%	-1,25%	2,41%	4,73%	-0,56%	8,40%	2,37%	13,59%
Ecart	1,14%	-0,38%	1,60%	-1,11%	2,97%	0,41%	0,06%	0,38%	1,35%	0,33%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



◀ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

▶ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	3,00%	7,71%	6,09%
Volatilité de l'indice	2,99%	4,62%	3,75%
Tracking Error ex-post	0,85%	4,18%	3,28%
Ratio d'information	0,66	0,11	0,22
Ratio de Sharpe	-1,05	0,21	0,33

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-13,61%
Délai de recouvrement (jours)	243
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-9,05%
Meilleur mois	07/2009
Meilleure performance	6,32%

OBLIGATAIRE



Hervé Boiral

Responsable Euro Cr dit

Commentaire de gestion

Retour en force de la volatilit , suite   l'invasion de l'Ukraine par la Russie ! Des forces contraires ont agit  les march s avec d'un c t , une volont  marqu e des Banques Centrales de durcir les conditions financi res et de l'autre, une escalade du conflit faisant resurgir un risque important de stagflation.

Ainsi, en d but de mois et au gr  des propos hawkish des membres de la BCE et des bons chiffres  conomiques, le mouvement haussier taux s'est acc l r , et les taux ont poursuivi leur ascension avec le 10 ans US   plus de 2% et le Bund   0.30% (une premi re depuis 2019). Cependant, l'engagement des troupes Russes en Ukraine mi-f vrier a renvers  la tendance. La volont  de l'Europe, des US, du Royaume Uni de sanctionner les agissements de V. Poutine au travers des sanctions visant   affaiblir le pays, a aliment  les craintes d'un conflit mondial. L'impact le plus marquant est l'envol e des anticipations d'inflation   court terme car les prix du p trole comme du gaz s'envolent sur fond de rupture d'approvisionnement russe. Ainsi, le spectre de la stagflation a fait son grand retour, poussant les investisseurs   r  valuer leurs anticipations de hausses des taux.

Dans ce contexte hautement incertain, les obligations d'Etat ont jou  leur r le de valeur refuge. Les pentes des courbes se sont globalement accentu e en Europe, suite au rench rissement des papiers courts dans un mouvement de fuite vers la qualit . Le taux 10 ans US est repass  sous la barre des 2% pour finir le mois   1.82% et le taux 10 ans allemand s'est rapproch  du seuil des 0%   0.12%. La baisse du march  action se refl te dans l' largissement des primes d'autant plus marqu  sur les segments les plus risqu s (obligations  mergentes, haut rendement ou hybrides et AT1 bancaires).

Dans cet environnement, nous avons r duit le beta du portefeuille en dessous de 1 pour atteindre 0.99   la fin f vrier, en continuant de vendre les papiers les plus longs dans tous les secteurs. Nous avons continu    vendre des corporates hybrides et des subordonn es d'assurance comme Allianz, Generali, Macif, NNgroup, Total Hybrid, Iberdrola ou bien r duire en d but de mois la partie Additional Tier 1 en dessous de 6%. (Vente de BNP et Cr dit Agricole) ; Nous avons effectu  quelques switchs afin de r duire les durations sur des corporates hybrides sur EDF ou sur ENEL par exemple.

Le march  primaire s' tant ferm , nous n'avons pas effectu  d'investissement sur le march  primaire au cours du mois.

Dans cet environnement de Risk off et tr s volatil, les indices de cr dit ltrax ont  volu  jusqu'  des niveaux inconnu depuis la crise du Covid. Le Main    volu  de 59bps   70bps en atteignant 80bps au moment de l'entr e des troupes russes en Ukraine. Le Crossover a quant   lui  volu  entre 285bp et 360bps avec un pic   394bps.

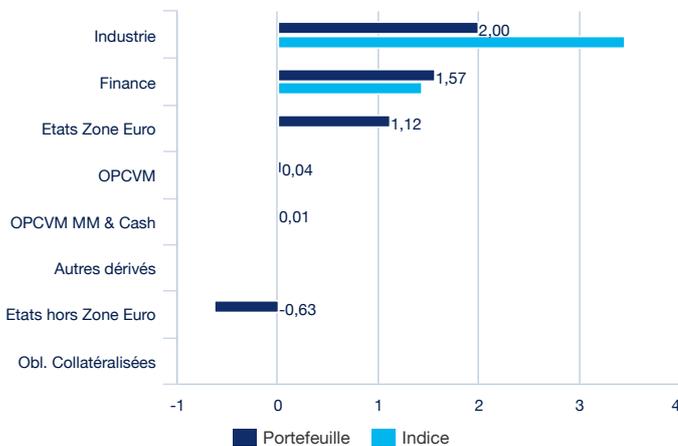
Le portefeuille est rest  sous sensible par rapport   son benchmark de -0.50bp, les derniers chiffres d'inflation ne laissant que peu de doute sur une remont e des taux notamment aux US, notre positionnement refl tant ces mouvements futurs de la FED. Nous n'oublions pas que les derni res nouvelles de l'attaque de la Russie sur l'Ukraine   fait resurgir de nouveau le spectre d'une stagflation.

L' volution des spreads de cr dit d pendra largement de l'ampleur des nouvelles sanctions potentielles impos es par les gouvernements occidentaux   la Russie et des mesures de r torsion de la Russie, en raison de leur impact sur le sentiment du march  et du prix de l' nergie.

Dans ce contexte, nous adoptons une exposition neutre au cr dit, en r duisant notre exposition aux obligations   beta  lev , en particulier les obligations hybrides d'entreprises et les obligations financi res subordonn es, susceptibles de sous-performer   court terme. Enfin, nous allons nous concentrer sur la s lection des  metteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le march .

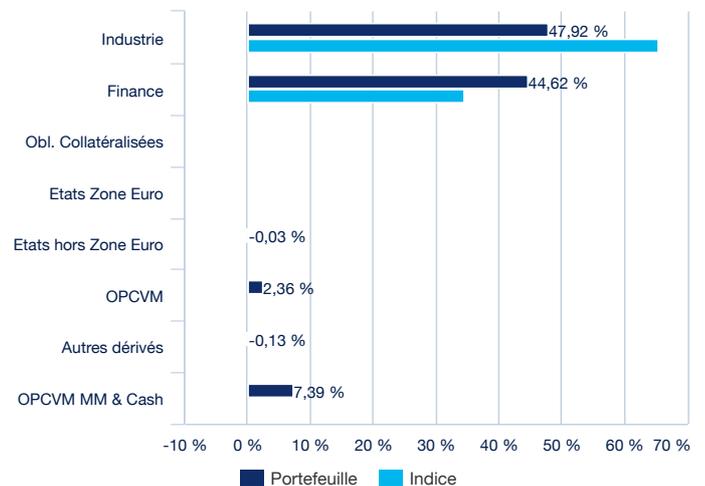
R partition par secteur (Source : Amundi)

En sensibilit  (Source : Amundi)



D riv s inclus

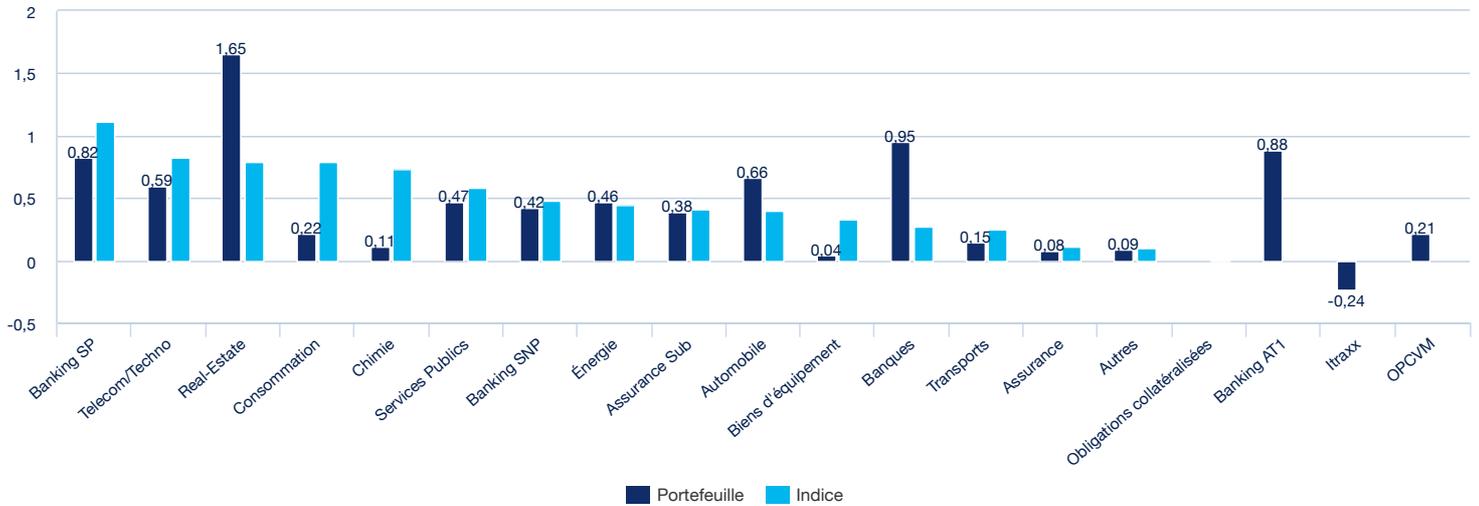
En pourcentage d'actif (Source : Amundi) *



* Le total peut  tre diff rent de 100%, car le cash diff r  est exclu

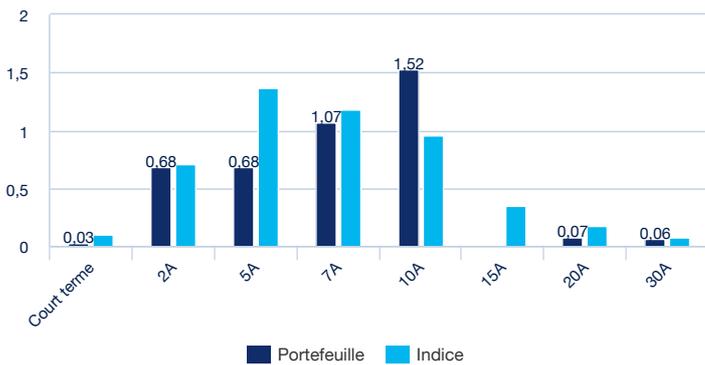
OBLIGATAIRE ■

Allocation sectorielle en SPS (%) (Source : Amundi)

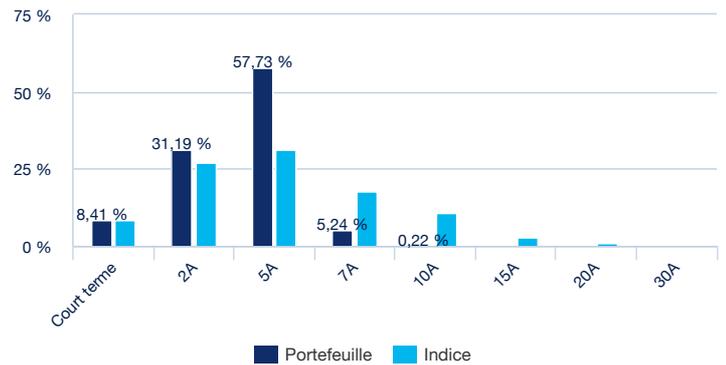


Répartition par maturités (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



En pourcentage d'actif (Source : Amundi) *



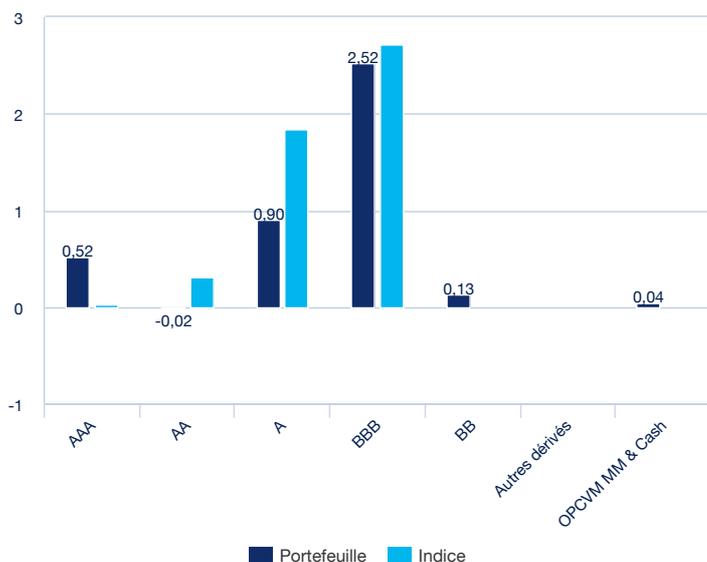
Dérivés inclus

* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

Répartition par notation (Source : Amundi)

OBLIGATAIRE

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

Indicateurs (Source : Amundi)

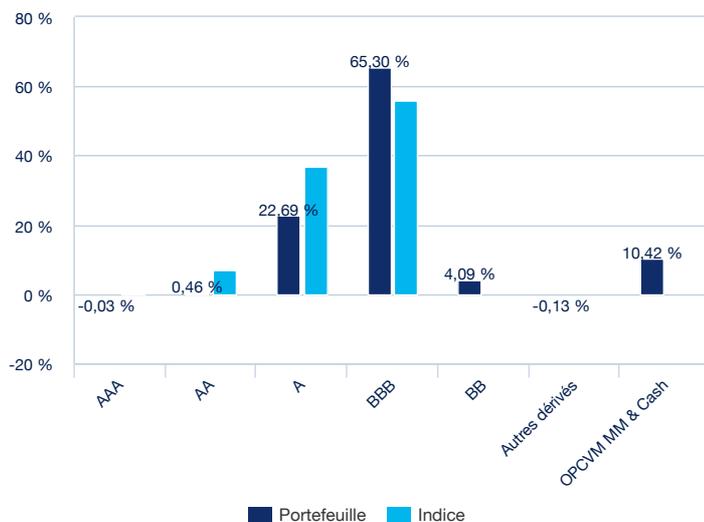
	Portefeuille	Indice
Sensibilité ¹	4,11	4,89
Notation moyenne	BBB-	BBB
Taux de rendement	1,82%	1,26%
SPS ³	7,90	7,66
Spread moyen ²	196	143
Nombre de lignes	152	3 394

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

³ SPS: Sensibilité Pondérée par le Spread

En pourcentage d'actif (Source : Amundi) *



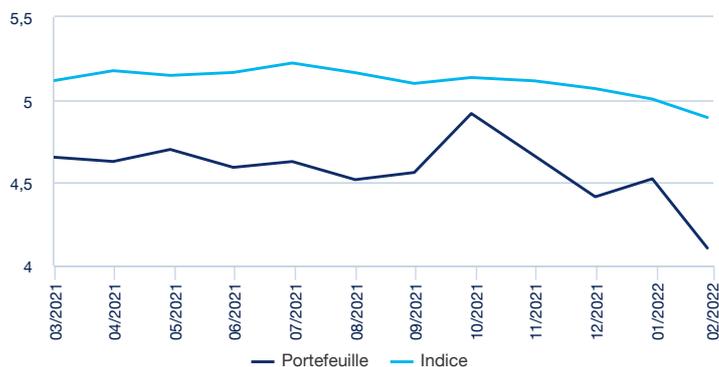
* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

	Ecart (P - I)
Principales surpondérations	-
Real-Estate	8,05%
Banques	6,46%
Banking AT1	5,64%
Assurance Sub	1,94%
Automobile	1,60%
Principales sous-pondérations	-
Consommation	-7,16%
Chimie	-7,14%
Biens d'équipement	-4,54%
Telecom/Techno	-3,75%
Banking SP	-3,36%

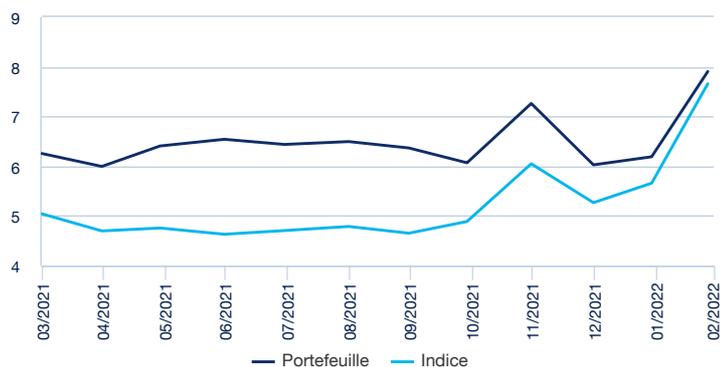
Indicateurs de risque historique (Source : Amundi)

OBLIGATAIRE

En sensibilité (Source : Amundi)



SPS (% source : Amundi)



Les principaux émetteurs (Source : Amundi)

	Secteur	% d'actif	Sensibilité	SPS Portefeuille	SPS Indice
Emetteurs Etats					
-					
Emetteurs hors Etats					
-					
BNP PARIBAS SA	Finance	3,56%	0,16	0,30%	0,11%
BARCLAYS PLC	Finance	3,10%	0,10	0,21%	0,03%
CREDIT AGRICOLE SA	Finance	3,07%	0,11	0,27%	0,05%
SOCIETE GENERALE	Finance	2,21%	0,09	0,22%	0,07%
STANDARD CHARTERED PLC	Finance	2,15%	0,09	0,19%	0,02%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SA	Finance	1,98%	0,05	0,16%	0,04%
AROUNDTOWN SA	Industrie	1,97%	0,08	0,20%	0,03%
VOLKSWAGEN INTL FIN NV	Industrie	1,96%	0,06	0,20%	0,13%
GOLDMAN SACHS GRP INC	Finance	1,92%	0,04	0,05%	0,07%
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV	Industrie	1,85%	0,06	0,09%	0,02%
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Finance	1,84%	0,05	0,13%	0,01%
CK HUTCHISON GROUP TELECOM FIN	Industrie	1,66%	0,08	0,14%	0,01%
JAB HOLDINGS BV	Industrie	1,65%	0,06	0,08%	0,04%
JPMORGAN CHASE & CO	Finance	1,64%	0,04	0,04%	0,06%
NISSAN MOTOR CO LTD	Industrie	1,61%	0,06	0,10%	0,01%

OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	24/05/1991
Date de création de la classe	19/06/2008
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010628644
Souscription minimum: 1ère / suivantes	2 Part(s) / 1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,25% TTC
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,41% (prélevés)
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	01/09/2000: 100.00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E) 31/12/1993: 100.00% JPM GBI GLOBAL EUROPEAN TRADED INDEX HEDGED EURO

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « R ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

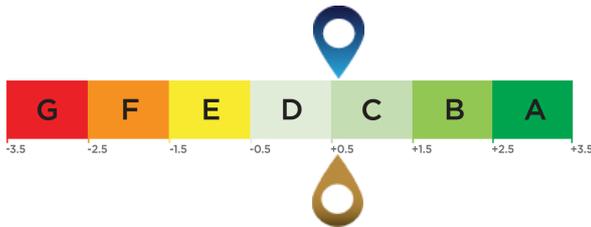
©2022 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

OBLIGATAIRE ■

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Univers d'investissement ESG: Barclays Euro-Agg Corporates (E)



Score du portefeuille d'investissement: 0,62

Score de l'univers d'investissement ESG¹: 0,60

Couverture ESG (source : Amundi)

	Portefeuille	Univers d'investissement ESG
Pourcentage avec une notation ESG Amundi ²	99,35%	99,10%
Pourcentage pouvant bénéficier d'une notation ESG ³	101,33%	99,99%

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille: le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

¹ La référence à l'univers d'investissement est définie par l'indicateur de référence du fonds ou par un indice représentatif de l'univers ESG investissable.

² Pourcentage de titres du portefeuille total ayant une note Amundi ESG (en termes de pondération)

³ Pourcentage de titres du portefeuille total pour lesquels une méthodologie de notation ESG est applicable (en termes de pondération).

⁴ Le document mis à jour est disponible à l'adresse <https://www.amundi.com/int/ESG>.

Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes).

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2021 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

OBLIGATAIRE ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.